

## Compte rendu du CEVE du 14/03/2016

### Présents :

**Enseignants** : Karen BOWIE, Sophie DESCAT, Ioana IOSA, Virginia LAGUIA, Taline MALIKIAN, Emmanuel MOURIER, Yves ROUBY, Bertrand SEGERS, Anne TÜSCHER, Catherine ZAHARIA.

**Étudiants** : Maxime DURIF, Agathe PERSON, Romain ROBINET.

**Administratifs** : Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Danielle HUGUES, Barmak LAHIJI, Caroline LECOURTOIS, Bruno MENGOLI.

**Invités** : Romarick ATOKE (Président d'AFRIKARCHI), Monica CORALLI et Jean-Marc LALO (Enseignants à l'ENSAPLV)

Excusés : Dominique BEAUTEMS, Alain BENSOUSSAN, Albert-Gilles COHEN, Pietro CREMONINI, Anne d'ORAZIO, François FAUCONNET, Didier REBOIS, Jérôme MARIN, Claudio SECCI.

Président de séance : Emmanuel MOURIER  
Secrétaire de séance : Corinne BOUZINHAC  
La séance commence à 12h15 et se termine à 15h15.

\* \* \*

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du CR 04/02
2. Relation de ENSAPLV à l'Afrique (rapporteurs: JM. Lalo, M. Coralli et R. Atoke)
3. Présentation des projets de décrets relatifs aux statuts des ENSA et des enseignants-chercheurs
4. Profils des postes MAA, MA et professeurs, pour le concours 2016/2017

**Afin de ne pas retarder les personnalités invitées, le point n°2 est traité en 1er.**

### **2 - Relation de ENSAPLV à l'Afrique (rapporteurs: JM. Lalo, M. Coralli et R. Atoke)**

Le CEVE organise, depuis l'année dernière, des points d'information sur différents sujets qui touchent aux grandes orientations pédagogiques de l'école.

Dans ce cadre, la question des relations avec l'Afrique est posée, au travers des partenariats existants et des perspectives de développement qui pourraient être mises en œuvre, dans les années à venir.

**Pour information** : **Romarick ATOKE**, diplômé de l'École, a fondé l'Association AFRIKARCHI (aidée financièrement par l'ENSAPLV), en 2011, pour soutenir l'ensemble des domaines touchant à l'architecture, en Afrique. Dans ce cadre, l'association porte un concours à l'attention des jeunes architectes africains, depuis 3 années, dont la cérémonie de remise des prix, présidée par **Rachid Andaloussi**, aura lieu, cette année, à Rabat (Maroc). A la suite de ce concours, une exposition itinérante, dont profitera l'École, parcourra le monde entier, afin de promouvoir le talent des jeunes africains. D'autre part, AFRIKARCHI édite un magazine traitant des questions d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine. Enfin, l'association a développé des cycles de conférences, dont 3 ont déjà eu lieu à l'École. Romarick ATOKE pourrait donc être un relai sur le continent africain et faire profiter l'École de son « réseau » sur place.

**Présentation** : **Jean-Marc LALO**, **Monica CORALLI** et **Romarick ATOKE** exposent donc les différents besoins exprimés par les écoles africaines, ainsi que les possibilités d'aides et de coopérations.

L'École d'Architecture de Dakar a fermé en 1990. Le Collège Universitaire d'Architecture de Dakar a donc ouvert en 2007, à l'initiative de 3 architectes sénégalais (N. Kane, JC Tall et A. Jougla, ancienne étudiante de la Vilette) pour réintroduire l'enseignement de l'architecture à Dakar et dont l'enseignement s'étend aujourd'hui, jusqu'à la Licence. École non publique, elle ne dispose que de moyens limités pour organiser son développement. Prévoyant prochainement d'ouvrir un cycle Master (car nombre d'étudiants n'ont pas les moyens de terminer leur cursus de l'EAMAU à Lomé, l'une des 3 seules autres écoles de la sous-région ouest-africaine). L'établissement est, par conséquent, demandeur d'assistance en matière organisationnelle et pédagogique.

Il faut savoir que les écoles d'architecture africaines sont financées par des fonds privés fragiles (à l'exception de celle du Togo, cofinancée par l'État), ce qui entraîne une grande instabilité des personnels, souvent vacataires.

L'Institut Polytechnique de la Paix (IPP) de Dakar a, quant à lui, déjà ouvert son Master, mais manque d'enseignants, notamment en histoire de l'architecture. Des questions se posent donc sur le type d'histoire à enseigner, celle de l'occident, africaine, ancienne ou récente ?

**Discussion** : Ces demandes questionnent le contenu de l'enseignement de l'architecture en Afrique, au moment où, en occident, on réinterroge l'architecture vernaculaire. À l'opposé, en Afrique, les modes de construction traditionnels (en terre notamment) ont été abandonnés depuis longtemps, au profit du « parpaing », signe d'élévation sociale. C'est donc un pan entier de recherche qu'il faut interroger, si l'on veut répondre à la question.

Enfin, les problématiques qui émergent en Afrique sont à mettre en perspective avec ce qui interroge notre propre société : faire avec peu.

Les besoins en Afrique sont donc aussi grands que ce continent, qui va subir de fortes métamorphoses dans les années à venir, car tout reste à faire, contrairement à l'Asie.

L'ENSAPLV a des liens privilégiés avec l'Afrique et une histoire qui font que cela a du sens d'aider les écoles sur place. La question est de savoir comment répondre à leurs demandes. Un professeur a, par ailleurs, été convié au mois de juin, dans le cadre de la préfiguration des missions ERASMUS+. Ces visites pourraient être développées, afin de montrer aux enseignants africains, comment fonctionne une école d'architecture. Il faudra, cependant, faire très attention aux maladroites de ceux qui ne connaissent pas l'Afrique, car les relations y sont longues et complexes à tisser.

**Décision** : Le CEVE propose donc de dresser un état des lieux des besoins exprimés et des actions engagées à ce jour par l'ENSAPLV, afin de voir comment celles-ci pourraient éventuellement être développées ou réorganisées.

### **1 - Approbation du CR du CEVE du 04/02/2016**

**Le CR du CEVE du 04/02/2016 est approuvé** sous réserve de l'acceptation de M. Liébard de la diffusion de ses propos et de l'éclaircissement de la phrase de M. Cohen sur le point 4 (nombre d'heures) en bas de p.6.

**Une correction est effectuée, au point n°5, p.8** : « *Virginia Laguia* estime qu'étant donné le nombre important de contractuels et leur importance pédagogique, il faudrait aller de l'avant avec eux et valoriser leurs compétences, dans l'intérêt de l'Ecole ».

**Décision** : les membres du CEVE décident que les CR des CEVE seront désormais rédigés sous une forme synthétique (2 ou 3 pages maximum), sans que le nom des intervenants ne soit systématiquement cité.

### **3 - Statuts des ENSA et des Enseignants-Chercheurs : point d'information (rapporteur : Bruno Mengoli)**

**Présentation** : La réforme des statuts des enseignants et des ENSA vise à moderniser les textes actuels, (1978 et 1992), afin de se rapprocher du modèle de l'enseignement supérieur. Les nouveaux textes présentés sont le fruit de deux années de réflexion de groupes de travail dédiés et du Comité Technique des ENSA. L'évolution proposée fait l'objet d'un consensus, bien que les modalités de mise en œuvre soient encore en discussion. Ces documents ne sont donc pas définitifs et ont vocation à évoluer, pour une validation définitive et une application, après amendements, à la rentrée 2017.

S'agissant du statut des enseignants, l'objectif de la réforme des statuts actuels est l'adoption d'un statut unique d'enseignant-chercheur pour l'ensemble des enseignants titulaires, permettant la reconnaissance d'une pratique effective de recherche, au sein des ENSA et dans les missions des enseignants. Dans cette perspective et à la suite du rapport IGAAC-IGAENR, il est envisagé la création de postes d'enseignement, en vue de décharger les chercheurs. Une première vague de 30 postes (au niveau national) est donc attendue, à la rentrée prochaine.

Concernant les ENSA, il s'agit d'une réforme de la gouvernance (laquelle n'a pas évolué depuis 1978), qui vise à mieux articuler les pouvoirs entre les différentes instances. Ces évolutions ont été anticipées à l'ENSAPLV, par la création des CS et CEVE.

Ainsi, les ENSA resteraient des établissements publics administratifs, mais dont les statuts se rapprocheraient des EPSCP, à l'exception, cependant, du mode de nomination du directeur. Il ne serait plus nommé par le Président de la République, pour une durée illimitée, mais par le MCC, après avis du CA, pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois (soit 9 années consécutives au maximum). Par ailleurs, il ne serait plus membre du CA et aurait vocation à enseigner.

**Discussion** : Cette réforme est-elle positive pour l'Ecole et pour les enseignants ?

Bien que les objectifs affichés consistent en la revalorisation de la recherche et l'autonomie des ENSA (sur le modèle des Universités), le risque est d'aboutir, in fine, à une perte de liberté.

De plus, les modalités de transition de cette réforme ne sont pas connues et sa philosophie générale reste floue.

La question des enseignants non titulaires reste posée, tant par leur absence des instances officielles des écoles, mais aussi par leur statut, dont il n'est pas fait mention. Il en est de même pour les enseignants-praticiens qui ont besoin de temps, eux aussi. Ils risquent la marginalisation, bien que l'Etat n'ait pas à se préoccuper de leur profession puisque libérale.

Par ailleurs, un comité des pairs serait créé. Il choisirait les enseignants (inscrits sur une liste d'aptitude pour 4 ans) et validerait les décharges. Cependant, les heures d'enseignement (déjà considérées comme insuffisantes), ne risqueraient-elles pas d'être encore réduites par l'augmentation des décharges, même limitées à 128h/an ?

Enfin, l'Ecole devra intégrer les modifications induites par la réforme dans sa réflexion sur son nouveau programme.

**Pour information** : Les ENSA n'ont pas été consultées, ni sollicitées, en tant que telles, lors de la préparation de ces textes.

Le CA de l'ENSAPLV a voté une motion contre ces propositions de réforme.

**Décision** : Ces propositions de réforme soulèvent beaucoup de questions et d'inquiétudes. Les membres du bureau du CEVE rencontrent donc, le vendredi 18 mars, ceux des CA et CS, avec un représentant du CT, pour examiner ces textes et faire part d'une réflexion commune.

#### **4 - Profils des postes MAA, MA et professeurs, pour le concours 2016/2017 (rapporteur : Caroline Lecourtois)**

Un bilan de l'année 2016 et une projection de mouvements de postes pour 2017 sont présentés (**Cf. annexe : Note de Caroline Lecourtois**).

**Décision** : Il est proposé que chaque champ (après lecture des bilans) réfléchisse à ses besoins et fasse des propositions au CEVE, qui décidera, lors de sa réunion du 05/04/2016.

**La réunion se termine à 15h15.**